

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 23 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège, à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; CLEC'H Vincent ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy.



DELBU2024-01-001

Culture : Convention entre la ville de Guingamp (Théâtre du Champ au Roy) l'association Garromedia et le centre culture La Sirène relative au prêt de l'exposition « Dessins de presse, retour d'exil - La Révolution en Iran »

L'exposition *Dessin de presse, retour d'exil-La révolution en Iran* a été produite par la Ville de Guingamp et l'association Garromedia en juin 2023, en partenariat avec le Conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Inseac du Cnam.

Elle a été présentée pour la première fois à l'espace F. Mitterrand (Hôtel de Ville de Guingamp) en juillet 2023 dans le cadre de l'événement du Pavillon Iran en Avignon. La Ville de Guingamp et Garromedia se sont mis d'accord pour faire vivre cette exposition en proposant sa circulation dans sa forme intégrale ou sous forme de modules, dans les structures désireuses de l'accueillir.

Il est prévu d'accueillir 1 module de cette exposition (20/60 dessins) dans les locaux du centre culturel La Sirène, du 9 janvier au 23 février 2024. Le Théâtre du Champ au Roy-Ville de Guingamp met à disposition l'exposition au tarif de 500 € (forfait 2 mois).

Considérant que cette collaboration entre la commune de Guingamp et l'agglomération s'inscrit dans le projet de territoire et permet de mutualiser les budgets, les compétences, et d'augmenter le rayonnement des politiques culturelles de chacun, au service des usagers.

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité décide :

- De valider le partenariat et la convention qui en fixe les modalités ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

